

La montée du tertiaire rapproche les territoires

Près de 80 % des emplois dans les départements d'outre-mer sont concentrés dans les activités tertiaires. En 1999, la part des emplois tertiaires dans le total des emplois est au-dessus de la moyenne nationale (72%). Cette spécificité est liée à l'activité touristique et une forte proportion de services non marchands (42%). Avec la réduction des emplois agricoles et la montée générale des activités tertiaires, les zones d'emploi ont des profils qui se rapprochent.

Aux Antilles, les grandes agglomérations de Pointe-à-Pitre¹ et de Fort-de-France² concentrent des activités marchandes. À l'opposé, Marie-Galante, en Guadeloupe, et le Nord de la Martinique (Nord-Caraïbe, Nord-Atlantique, Centre-Atlantique) sont des zones essentiellement marquées par le poids de l'agriculture et des IAA. Particulièrement dans ces zones agricoles, l'éducation, santé, action sociale concentrent 26% des emplois contre 21% dans l'ensemble « outre-mer ».

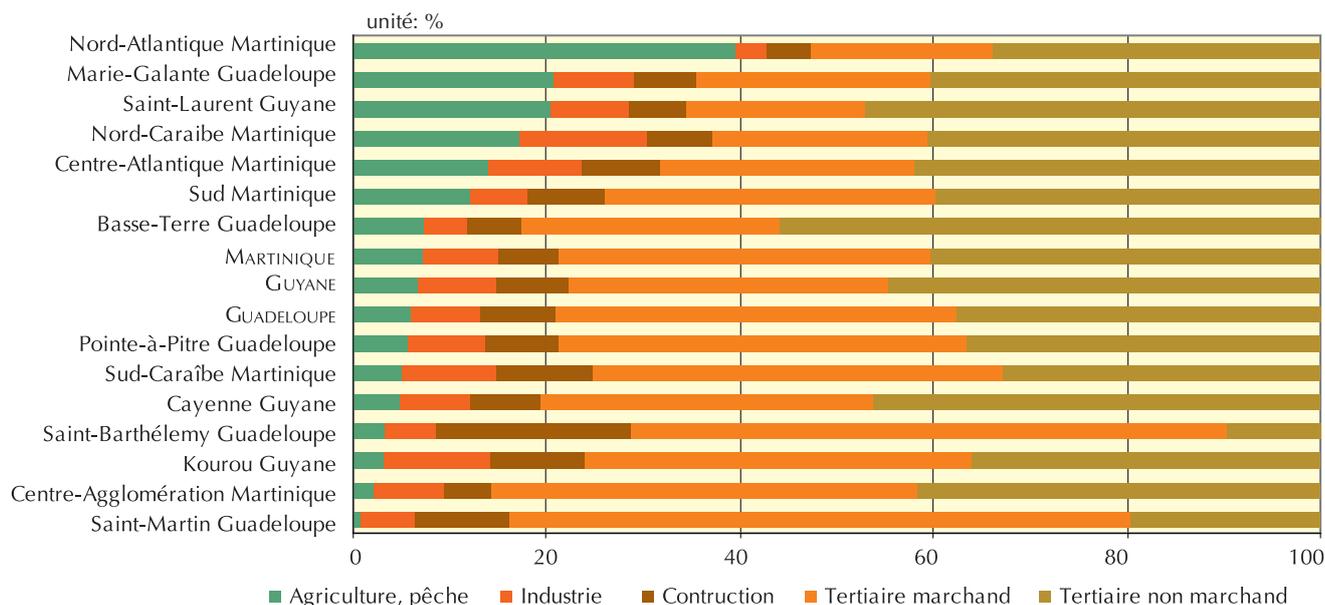
En Guyane, la zone de Saint-Laurent³ s'écarte des zones avec de nombreux emplois dans l'agriculture par la présence d'exploitation d'or et de la forêt amazonienne.

En 1999, à Cayenne et dans le Sud-Caraïbe, l'essor des services marchands (+10% des emplois depuis 1990) a modifié le profil des activités de la zone. Dans le commerce, les emplois ont augmenté de 43% dans la zone de Cayenne et de 58% dans le Sud Caraïbe en 9 ans. Dans le même temps, dans la zone d'emploi de Pointe-à-Pitre, les emplois des services marchands diminuent de 2%, dans le Centre Agglomération en Martinique de 20%.

Cas particulier, la zone d'emploi de Basse-Terre¹ a un fort caractère administratif mais des activités marchandes moins importantes que dans les autres pôles urbains ultramarins.

Le Nord Atlantique de la Martinique a toujours beaucoup d'emplois agricoles

Part des cinq principaux secteurs d'activité dans les zones d'emploi antillo-guyaises en 1999



Source : Insee- Recensement de la Population 1999

1 - Zone d'emploi de la Guadeloupe 2 - Zone d'emploi de la Martinique 3 - Zone d'emploi de la Guyane



Les écarts entre zones se réduisent

De 1990 à 1999, la part du tertiaire a augmenté de 18 points contre 13 en moyenne nationale. Comme dans les autres régions de France, le tertiaire crée des emplois. Dans le commerce, plus de 30% des emplois en été créés en neuf ans.

Ces transformations du tissu productif ont aussi pour effet de rapprocher entre elles les structures d'activités des zones d'emploi. Les zones agricoles perdent des emplois agricoles. Dans le même temps, les emplois dans les services non marchands s'y développent et les rapprochent des zones urbaines.

À Marie-Galante et Saint-Laurent, l'emploi agricole diminue (respectivement de 41% et 49%) tandis que les services non marchands accroissent leurs effectifs de 25% pour Marie-Galante et de 96% pour Saint-Laurent. Ces zones se rapprochent de Basse-Terre par le poids des services non marchands (61%). La zone de Basse-Terre se différencie des autres agglomérations d'autant plus que le tertiaire marchand perd des emplois (16%).

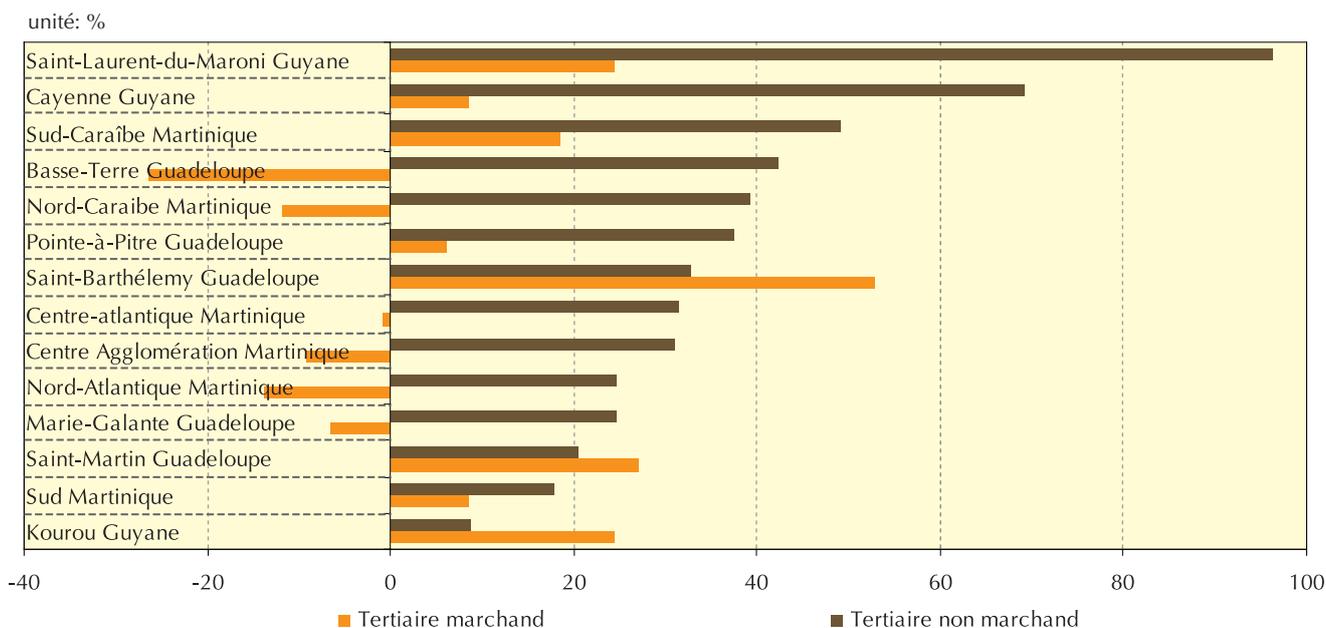
La croissance du tertiaire rapproche les zones agricoles de certaines zones urbaines. Mais les écarts se réduisent aussi entre les zones d'emploi contenant une préfecture et les autres zones urbaines.

Jusqu'en 1990, à Pointe-à-Pitre et Fort-de-France, l'activité commerciale et les services marchands sont bien représentés avec plus de 14% des emplois dans le commerce et plus de 20% dans les services marchands. À l'inverse, à Cayenne et dans le Sud-Caraïbe de la Martinique, les emplois dans les services marchands sont moins nombreux, ces zones sont plus orientées vers les activités non marchandes qui regroupent, en moyenne, 30% des emplois.

En 1999, à Cayenne et dans le Sud-Caraïbe, l'essor des services marchands (+10% des emplois depuis 1990) a modifié le profil des activités de la zone. Dans le commerce, les emplois ont augmenté de 43% dans la zone de Cayenne et de 58% dans le Sud Caraïbe en 9 ans. Dans le même temps, dans la zone d'emploi de Pointe-à-Pitre, les emplois des services marchands diminuent de 2%. Dans le Centre Agglomération en Martinique, ils baissent de 20%.

Le non marchand progresse à Basse-Terre au détriment du marchand

Évolution de l'emploi dans le tertiaire dans les zones d'emploi antillo-guyanaises entre 1990 et 1999



Source : Insee- Recensement de la Population 1990 - 1999



Trois zones d'emploi se singularisent

Saint-Martin et Saint-Barthélemy se caractérisent par une orientation vers le tertiaire marchand et la construction. En moyenne pour ces deux zones, l'hôtellerie restauration, 22% des emplois, et la construction, 15%, ont une plus forte influence que dans l'ensemble des Dom (respectivement 6% et 8%).

Entre 1990 et 1999, ces deux zones d'emploi ont gardé la même spécificité. En particulier à Saint-Barthélemy, les emplois dans le commerce augmentent de 80% portés par l'essor du tourisme. En revanche, les Îles du Nord se distinguent par la relative faiblesse des emplois dans le tertiaire non marchand. Les emplois dans le secteur de l'administration sont peu nombreux : 5% contre 16% dans les Dom.

Kourou est une zone tout à fait unique. Le Centre Spatial Guyanais et ses sous-traitants industriels expliquent le poids des services marchands et de l'industrie. La recherche et le développement sont particulièrement représentés (9% contre moins de 1% dans les Dom). Dans cette dynami-

que, entre 1990 et 1999, la croissance dans les domaines marchands dépasse les 35% et celle des activités commerciales, les 53%. Dans les industries de biens intermédiaires, la progression des emplois est de plus de 85% en 9 ans.

Nouveaux clivages de l'emploi dans les Dom

Comme dans les régions de France métropolitaine, l'emploi dans le secteur tertiaire s'accroît au détriment d'activités comme l'agriculture. Conjugué à la croissance de la population, ces évolutions ont entraîné un développement des services non marchands dans les zones agricoles. De plus, en structure, les emplois dans les services publics pèsent plus dans les zones agricoles que dans les agglomérations⁴. La croissance du tertiaire a réduit les clivages entre les agglomérations et les zones agricoles. En revanche, la répartition des activités marchandes est davantage inégalitaire et concentrée dans les villes ce qui crée de nouveaux déséquilibres.

Séverine Castor

Quelques définitions

Zone d'emploi : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage.

Les départements français d'Amérique possèdent 14 zones d'emploi :

- cinq en Guadeloupe : Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, Marie-Galante, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ;
- six en Martinique : Centre Agglomération, Sud, Sud-Caraïbe, Centre-Atlantique, Nord-Caraïbe et Nord-Atlantique ;
- trois en Guyane : Kourou, Cayenne et Saint-Laurent.

Le tertiaire : Le tertiaire regroupe le tertiaire marchand et le tertiaire non marchand. Le tertiaire marchand correspond aux activités de services marchands (services aux entreprises et les services aux particuliers) et les autres unités de services considérés comme des activités marchandes (le commerce, les transports, les activités financières, les activités immobilières).

Le tertiaire non marchand correspond aux activités de services financés par la dépense publique ou facturés à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Il s'agit de l'administration et l'éducation, santé, action sociale.

Les données statistiques et les nomenclatures utilisées

Les données sont issues du recensement de 1999 et 1990. Le recensement de la population est une source statistique précieuse en matière d'emploi. Lors de chacun d'eux, la population active ayant un emploi est aussi appréhendée au lieu de travail par chaque actif recensé. Cette étude porte sur l'emploi au lieu de travail selon le recensement de 1990 et de 1999.

Pour cette étude, on a utilisé la « NES36 » et la « NES16 » version en 36 postes et en 16 postes de la NES. La nomenclature économique de synthèse (NES), adoptée par l'Insee en 1994, est une double nomenclature nationale - d'activités économiques et de produits - agrégée, pertinente pour l'analyse économique. Les regroupements constitués sont un dénominateur commun pour la présentation des statistiques économiques agrégées, valable pour tous les domaines : ils visent à refléter, autant que possible, le comportement d'agents confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NACE (nomenclature des activités dans la Communauté européenne) et de la NAF (nomenclature d'activités française) font intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou l'organisation en filières de production. La NES comprend trois niveaux comportant respectivement 16, 36 et 114 positions.

⁴ - Par exemple, les territoires ruraux ou de moindre intensité économique possèdent certains équipements publics (établissement scolaire, poste, gendarmerie) bien plus fréquemment qu'ils ne disposent d'autres établissements à vocation marchande (établissement industriel, banque, hôtel-restaurant...).

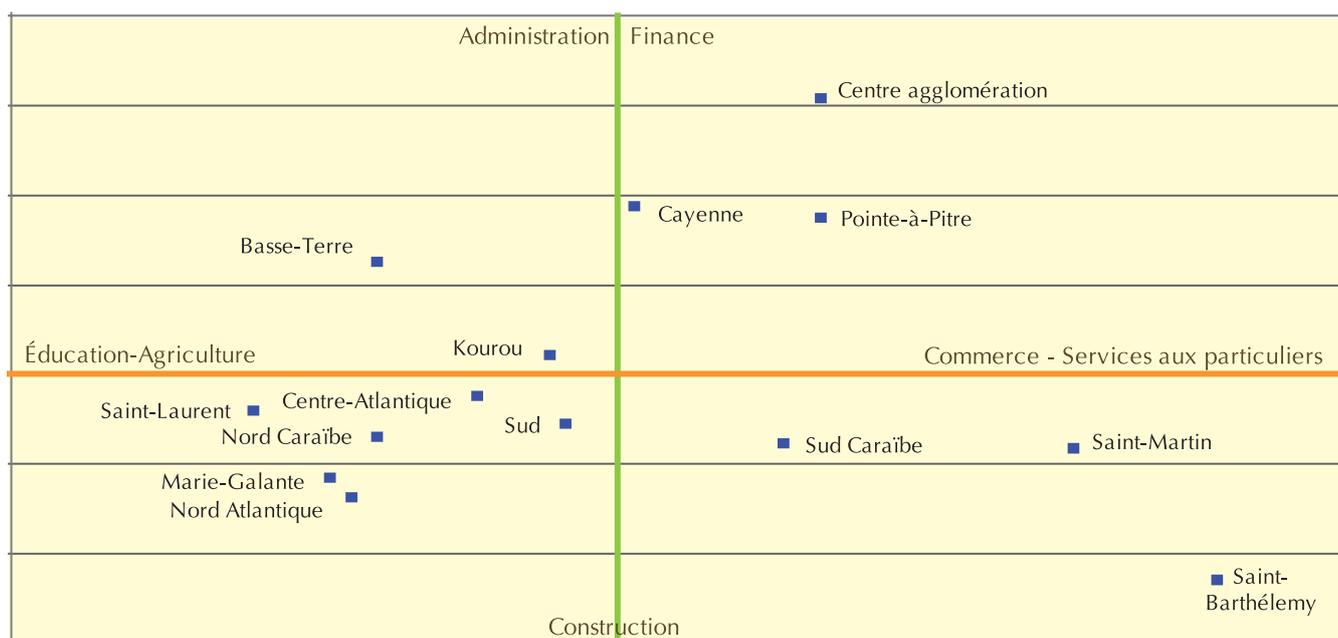


Une autre manière de voir

Les agglomérations de chaque région, dans le secteur « Administration-Finance » et « Commerce-Services aux particuliers » s'opposent aux zones plutôt rurales, dans le secteur « Éducation-Agriculture » et « Construction ». Dans le plan défini par ces secteurs, Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont bien des zones singulières. Le choix de ces secteurs ne souligne pas la singularité de Kourou déterminée par les services aux entreprises.

Basse-Terre se distingue des autres agglomérations

Analyse en composante principale des zones d'emploi antillo-guyanaïses selon la part des emplois regroupés dans les principaux secteurs d'activité



L'analyse des zones d'emploi des Dom est basée sur une méthode d'analyse de données. L'analyse de données permet d'étudier un tableau d'individus (ici les zones d'emploi des Dom) caractérisé par un grand nombre de variables (ici l'emplois au lieu de travail). La méthode statistique utilisée est appelée Analyse en Composantes Principales (ACP). L'ACP étudie les ressemblances entre les zones d'emploi, du point de vue des variables utilisées, ici les emplois au lieu de travail. Les zones d'emploi se positionnent sur les axes selon leur situation par rapport aux variables caractérisant l'axe. Les variables d'un même axe sont liées : par exemple, la zone d'emploi de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se caractérise par la nette orientation de ses emplois dans la construction, hôtels et restaurants. Le commerce y est bien représenté. En revanche, les emplois sont peu nombreux dans l'administration et la finance.

Pour en savoir plus

« Les pôles d'emploi en Picardie : les structures d'activité se rapprochent » Insee-Picardie-Relais n°130, Insee-Picardie, 2004

« Les services en Rhône-Alpes : des zones d'emploi aux profils variés », La Lettre-Analyse n°31, Insee-Rhône-Alpes, novembre 2004.

« L'emploi en Guadeloupe : Baie-Mahault, les Abymes, en tête ex aequo », « L'emploi en Guyane : l'île de Cayenne en impose », « L'emploi en Martinique : Le grand chassé-croisé », AntianeÉco n°47, Insee-Dirag, décembre 2000.

Pour tout renseignement statistique



www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
 0 825 889 452 (0,15 /mn)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : René JEAN
 RÉDACTRICE EN CHEF : Élisabeth LAURET
 FABRICATION : Annick COULLAUD

© INSEE Antilles-Guyane - 2007